28e ANNÉE N° 2899 — PARAIT LE SAMEDI — 21 MARS 1925

# SISTERON JOURNAL

## REPUBLICAIN DEMOCRATE

### Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite*, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
*Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.*

ACTUALITÉS

## LE VOTE DES FEMMES

La participation des femmes aux prochaines élections municipales est-elle pratiquement possible ? On sait que ces élections doivent avoir lieu le 3 mai. Bien que le rapport de M. Flandin estime que la réforme puisse être appliquée dès cette date, nombre de députés se montrent sceptiques sur ce point. Ils objectent, en effet, qu'à l'heure actuelle les listes électorales sont closes et que la confection de listes nouvelles avec toutes les garanties d'usage exige un délai qui est incompatible avec le peu de temps qui nous sépare des élections municipales.

Au Sénat, où déjà, en novembre 1922 on repoussa, par 156 voix contre 134, le projet voté par la Chambre en 1919, on ne note pas un changement très appréciable sur la façon dont on envisage aujourd'hui la question. Le vote féminin a ses partisans, comme aussi ses détracteurs. Les partisans ont peut-être enregistré quelques gains depuis que fut repoussé le projet, et il est même à prévoir que, au fur et à mesure du renouvellement de la Haute Assemblée, les partisans de la réforme seront plus nombreux. Mais pour l'instant, il semble bien que le Sénat, qui, en toutes circonstances, cherche à sauvegarder les principes et l'esprit de tradition, n'est pas disposé à suivre le chemin qui lui est ouvert par la Chambre. Sa commission, dans sa quasi unanimité, est d'ailleurs hostile au projet et se trouve d'accord sur ce point avec le gouvernemsnt, Toutefois, un vote impressionnant de la Chambre pourrait sans doute apporter quelques modifications dans la façon de voir de la Haute Assemblée et, en tout cas, préparer pour l'avenir — un avenir de quatre ans — un succès probable.

Dans ce document, M. P.-E. Flandin rappelle que la question de principe a déjà été résolue par la Chambre qui, le 20 mai 1919, après de remarquables interventions de MM René Viviani et Aristide Briand, qui réclamèrent pour les femmes le droit de suffrage à toutes les élections publiques, a accordé, par 329 voix contre 95, l'électorat et l'éligibilité aux femmes. La réforme échoua au Sénat. Le 21 novembre 1922, en effet, la Haute Assemblée, par 156 voix contre 135 refusa de passer à la discussion des articles.

Le rapporteur écrit qu'il ne paraît pas douteux que la Chambre soit restée fidèle à son vote de 1919. En ce qui concerne le Sénat, il espère qu'à la suite du renouvellement triennal de 1924, et aussi de l'évolution des esprits, il aura changé d'opinion depuis 1922.

Aussi estime-t-il qu'il convient de lui poser de nouveau la question en votant un texte qui accorde aux femmes aux prochaines élections de 1925, l'électorat et l'éligibilité aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissements et aux conseils généraux.

Ce texte, qu'il propose à la Chambre, est le suivant :

ARTICLE PREMIER — *Le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux femmes françaises pour les élections municipales et cantonales, dans les mêmes conditions que celles exigées par les hommes.*

ART 2. — *A titre transitoire il sera établi, pour l'année 1925, dans chaque commune, une liste électorale spéciale. Seront inscrites d'office, dans les huit jours qui suivront la promulgation de la présente loi, toutes les femmes âgées d'au moins vingt-cinq ans qui réuniront les conditions d'inscription prévues par les lois et règlements en vigueur en ce qui concerne les électeurs. La liste électorale sera publiée dans les trois jours. Toutes les réclamations seront reçues dans un délai de dix jours Il sera statué sur elles par la commission dans un délai de deux jours. Notification de la décision de la commission sera faite aux intéressés dans un délai de trois jours. Le juge de paix saisi devra statuer dans les cinq jours et donner avis de sa décision dans les deux jours La liste électorale sera close le 30 avril.*

Les femmes électrices devront lorsqu'elles iront s'inscrire à leur mairie, prouver leur qualité de française indiquer leur âge, donner la preuve de leur domicile ou de leur résidence dans la commune, fournir leur casier judiciaire en un mot.

En admettant cependant que la loi tendant à accorder aux femmes françaises le droit de vote et d'éligibilité soit votée à la Chambre et ensuite au Sénat, on semble douter dans les milieux administratifs que la mise en vigueur soit pratiquement possible pour les élections municipales qui doivent avoir lieu le 3 mai prochain. On fait toutefois valoir, bien que la chose soit peu probable, que la date de ces élections pourrait, être même reculée. La loi de 1884, rendue applicable à Paris par la loi de 1896, précise, en effet, que les élections municipales doivent avoir lieu en France, le premier dimanche de mai. Mais ce n'est pas une loi constitutionnelle et une autre loi pourrait l'abroger.

## INFORMATIONS

### *L'Appel du premier Contingent de la classe 1923*

La *France Militaire* annonce que le premier contingent de la classe 1925 sera très vraisemblablement incorporé cette année vers les mêmes dates que l'année dernière, c'est-à-dire les 13, 14 et 15 mai

### *Le circuit Téléphonique Sisteron-Marseille*

M. Honnorat, ancien ministre, sénateur des Basses-Alpes a reçu du Sous-Secrétaire d'Etat des postes et télégraphes la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre. — Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'attachent les populations intéressées à la prompte réalisation du circuit téléphonique Sisteron-Marseille, pour l'établissement duquel le Conseil général des Bouches-du-Rhône a consenti la totalité de l'avance nécessaire

« J'ai l'honneur de vous faire connaitre que ce projet est compris dans une convention actuellement soumise à la signature du Préfet des Bouches-du-Rhône.

« Je puis vous donner l'assurance que mon administration ne négligera rien pour hâter les mesures d'exécution dès que les fonds votés auront été mis à sa disposition par le département des Bouches-du-Rhône. »

Veuillez agréer, etc....

### *Ecole Nationale des Arts et Metiers*

**Concours d'Entrée en 1925**

**Avis** — Par application des dispositions contenues dans les décrets et arrêtés des 7 et 15 février 1921, publiés au Journal officiel du 24 février 1921, le concours d'admission dans les écoles nationales d'arts et métiers comprendra, en 1925 ;

1° Un examen probatoire subi au chef-lieu de chaque département ;

2° Un concours proprement dit qui aura lieu au siège de chaque école nationale d'arts et métiers et dont les notes interviendront seules dans le classement définitif des candidats.

A la suite de ce concours, il sera établi, pour toutes les écoles de province, une liste unique, par ordre de mérite, des candidats admissibles. Les élèves seront nommés dans l'ordre du classement et affectés, jusqu'à concurrence de 100 par école, au maximum, soit à l'école dans la circonscription de laquelle ils sont domiciliés, soit, à défaut de place, à celle d'une autre circonscription. Il est dressé une liste spéciale pour l'école nationale d'arts et métiers de Paris.

Les épreuves auront lieu les 16, 17 et 18 juin 1925.

Les limites d'âge ont été fixées à seize et dix neuf ans, au 1er janvier de l'année. Aucune dispense d'âge n'est accordée.

Les demandes d'inscription au concours, accompagnées des pièces réglementaires doivent être adressées, au plus tard le 30 avril 1925, au préfet du département dans lequel le candidat est légalement domicilié.

## Fêtes de la Mi-Carême

**SOIRÉE DE GALA**

La soirée de gala que donnait le Comité les fêtes dans la vaste salle de l'Eldorado, samedi 14 mars, obtenait un plein succès.

Les numéros de premier ordre qui composaient le programme étaient d'ailleurs caution à succès, aussi la grande salle était-elle comble, comme aux grands jours de fêtes. Un spectateur disait que Sisteron est une localité inépuisable en ressources, et celà est exact.

Le Comité adresse ses plus vifs remerciements aux généreux artistes qui ont apporté à ce dernier le

© VILLE DE SISTERON

concours désintéressé de leur talent et de leur entier dévouement, particulièrement à Mlle Veissier, à laquelle tout éloge sur son talent d'artiste accomplie serait inférieur à la vérité, à Mlle Latil qui, a bien voulu lui accorder son précieux concours, à Mlle Clergue, qui fut ravissante dans le duo, à Mlle Eyraud magnifique dans la « Violettera », à M. Colomb Raoul, très fin diseur, à M. Clergue Fabien, unique dans son genre. A ce dernier plus particulièrement il adresse ses remerciements pour son improvisation inattendue, qui lui assura la vente de nombreux billets de la tombola A Mme Jean et Mlle Peyrot, pianistes consommées, à Mme Colomb, qu'un malaise de ses enfants a retenue à leur chevet, à l'excellente musique les *Touristes des Alpes*, à tous ceux qui, directement ou indirectement ont contribué à cette magnifique soirée. et enfin à la bonne population sisteronnaise et des environs, venue si nombreuse encourager de ses applaudissements nourris et répétés, les artistes sus-indiqués et l'actif Comité des fêtes, qui puise tant de réconfort dans la sympathie qu'elle lui manifeste.

A tous, il dit merci

Cette charmante soirée fut clôturée par un grand bal où les couples jeunes et vieux pleins d'entrain, se retirèrent l'âme ravie, à l'aube naissante

* * *

Le Comité des fêtes informe le public, et plus particulièrement les fervents de la danse et de beaux travestis, qu'il continue la série de réjouissances annoncées, par un

**Grand Bal Veglione**

qui aura lieu le dimanche 22 mars, dans la vaste salle de l'Eldorado, à 8 heures 30 du soir, avec le concours de la réputée « Fanfare du Boumas » sous la direction du maëstro Zani.

Prix d'entrée : Messieurs : 3 francs. Dames : 2 francs.

Avis aux amateurs.

Pour le Comité,
Le Secrétaire, Rostagne

## Rubrique des Mutilés

### Congrès de la Fédération Départementale des Basses-Alpes du dimanche 5 avril

Cher Camarade,

Le Dimanche 4 avril 1925 aura lieu dans la ville de Digne sous la présidence d'honneur de M le Préfet de M le Maire de cette ville et de MM les Parlementaires, le grand Congrès de la Fédération des groupements de mutilés, réformés veuves, orphelins et ascendants du département auquel se feront un devoir d'assister la majeure partie de ces associations.

Un délégué de l'Union Fédérale de Paris assistera aux travaux du Congrès.

Le Président, Colomb.

# Chronique Locale

## SISTERON

### Office départemental Agricole

Il est rappelé à MM. les agriculteurs désireux de bénéficier pour l'année 1925 des ristournes prévues en faveur de l'achat des engrais azotés énumérés à l'article 3 du décret du 24 décembre 1924, qu'il leur appartient d'adresser sans retard à l'Office agricole les factures afférentes aux achats effectués par eux depuis le 1er janvier 1925. Ces factures seront reçues à l'Office jusqu'au 31 mars 1925, dernier délai pour les achats effectués jusqu'à cette date.

Conformément à l'article 4 du décret précité, les factures acquittées au timbre réglementaire de quittance, devront porter :

Le nombre de kilogs des divers engrais livrés, leur dosage en azote, leur provenance, leur prix aux 100 kilogs et le montant total de l'achat.

Afin de vérifier l'exactitude des factures délivrées par les vendeurs (négociants ou syndicats) ces derniers sont instamment priés de communiquer sans retard à l'Office agricole leurs lettres de voiture ou toutes autres pièces justifiant de la reception des engrais qu'ils auront livrés à leurs clients. Ces documents leur seront retournés après visa. Si ces justifications n'étaient pas fournies en temps utile, l'Office ne pourrait faire bénéficier les agriculteurs des ristournes prévues.

### Concours de boules.

La *boule Sisteronnaise* donne demain dimanche un grand concours de boules au choix Tirage au sort café Siard. Lancement du but à 1 h. précises. Prix d'entrée : sociétaires, 2 fr. ; non sociétaires, 3 fr.

Au cas ou le concours ne se terminerait pas demain la finale aura lieu le dimanche suivant De même s'il faisait mauvais temps.

—o—

### Sisteron-Vélo.

Demain à 2 heures sur le terrain de la deuxième maisonnette, entraînement des équipiers en vue du déplacement à Digne dimanche 29 mars.

Formation de jeu et entraînement des équipes de basket-ball.

Tir au fusil Lebel sur le terrain de la Citadelle.

* * *

**Aux Amateurs de Sports.** Vu la saison prochaine d'athletisme les jeunes gens désirant pratiquer le sport « courses à pied, sauts, natation, lancement du poids, disque, javelot, etc.. », sont priés de se faire inscrire chez le président de la société S. V. le plus tôt possible, en vue des prochaines olympiades de La Baume des 3, 4 et 5 mai 1925, des différentes épreuves qui se couront pendant la saison et finalement pour disputer le challenge du Sisteron-Vélo.

*Un groupe de sportifs.*

### Fêtes de La Baume.

Le Comité, informe le public que contrairement aux bruits courus, le premier prix de la tombola est toujours une machine à coudre « Singer ».

De nombreux autres lots sont exposés dans les vitrines de M. Chaix. rue Saunerie

* * *

Suite des Lots reçus par le Comité des fêtes

Un joli corsage d'été, offert par M. Colomb Galeries Sisteronnaises.
Une boîte de savonnettes, offerte par M. Rebattu, mercerie.
Une tablette de chocolat fondant offert par Mlles Latil, Alimentation.
Une paire de bas pour dame, offerte par Mme Autran, chaussures.
Deux bouteilles de Champagne offertes par M. Peignon, café.
Un bouteille de Sinzano, offerte par M. Siard, café.
Une bouteille de Barbera, offerte par M. Meyronet, bar du cours.
Une boîte de fondants offerte par M. Blanc, Epicerie.

(A suivre)

* * *

Le Comité des fêtes de La Baume, organise pour dimanche 22 courant un Concours de boules d'entrainement.

Cinquante francs de prix. Les entrées sont fixées à 2 francs par joueur.

Inscriptions aux cafés Michel et Magaud.

Lancement du but à 1 heure précise.

Le Comité.

### Conférence.

Une conférence agricole suivie de projections cinématographique ayant pour sujet *les Engrais et les Sels de* Potasse sera faite le mardi 24 mars courant à 8 heures du soir dans la salle du restaurant Tivoli par un ingénieur agronome du bureau d'études sur les engrais.

La conférence sera précédée d'un camion exposition.

Les agriculteurs, viticulteurs ainsi que MM les instituteurs et toutes les personnes qui s'intéressent aux questions agricoles sont priées d'y assister Entrée libre et gratuite.

—o—

Ne manquez pas de réclamer chez votre libraire — chez votre marchand de journaux — l'édition 1925 de l'

**ANNUAIRE ILLUSTRE**

**de la Région des Alpes**

broché, 5 fr. ; relié 8 francs

En vente chez **Jean et Peyrot**, éditeurs, 6, Avenue de Provence, Gap, franco : broché : **6 fr. 50** ; relié. **10 fr.**

Pour l'étranger, envoi recommandé : broché, **8 fr.** ; relié, **12 fr.**

**On demande** une bonne sérieuse, bons gages. S'adresser au bureau du journal.

—o—

P.L.M. — **Visitez la Corse l'Ile de Beauté.** — A une nuit de traversée de Marseille, à quelques heures de Nice par les services maritimes de jour, la Corse est par excellence la région de belles excursions. Ici la mer s'allie à la montagne et le paysage exerce sur le voyageur un véritable attrait. Aucune descriptton ne saurait montrer l'Ile dans toute sa beauté, il faut la visiter pour en goûter tout le charme captivant.

Des billets directs avec enregistrement direct des bagages permettent aux touristes de se décharger de tout souci en cours de route. Ils trouveront à Ajaccio, Bastia et Corte des cars de la Cie P.L.M. qui leur permettront de visiter du 15 mars au 15 octobre, dans des conditions de confort très appréciées, les sites les plus intéressants de l'Ile : les Calanches de Piana qui dressent leurs blocs gigantesques au-dessus du golfe de Porto qu'elles dominent de plus de 400 mètres ; les défilés imposants de la Scala de Santa-Regina et de l'Inzecca ; les aiguilles de Bavella taillées en dents de scie ; la falaise de Bodifacio qui s'avance au-dessus des flots comme une proue de navire ; enfin le tour du Cap Corse où la montagne et la mer semble s'être réunies pour procurer au touriste une extase qu'il ne saurait goûter ailleurs.

**Parfums "Reine-Jeanne"**
— PARIS.
les meilleurs
ESSENCE
LOTION
POUDRE

—o—

### Canal de Ventavon.

Dimanche, les membres de l'Association syndicale du Canal de Ventavon se sont réunis au Poët pour procéder à l'élection des syndics titulaires et des syndics suppléants.

Pour la deuxième section : a) syndics titulaires : ont obtenu, MM. Carle Jules, à Rourebeau, 268 voix ; Clément Justin, au Poët, 269 ; Donzion Charles, à Sisteron, 269 ; Eclangon Honoré, propriétaire à Mison, 269 ; b) syndics suppléants, ont obtenu : MM. Curnier Siméon à Mison, 269 voix ; Corréard Constant adjoint au Poët. 268.

Pour la première section : ont obtenu a) syndic titulaire : M. Michon Eugène, maire au Monetier-Allemont, 78 voix ; b) syndic suppléant : M. Nicollet Dosithée, conseiller d'arrondissement à Vitrolles, 78 voix. Tous élus sans concurrents.

—o—

### Union Française pour le Suffrage des Femmes

Le deuxième Congrès de la Fédération féministe du midi a eu lieu à Marseille dimanche dernier 15 mars.

A 16 heures a eu lieu le grand meeting, salle de la mutualité, 2500 personnes environ écoutèrent tour à tour Mme Collombel, présidente du groupe de Marseille si jeune dans sa douceur, Mme Robert-Schreiber, vice-présidente du groupe de Paris dont la parole claire et vibrante apporta de solides arguments : M. Régis, député des Bouches-du-Rhône, M. Mercier, adjoint au maire et président de l'assemblée générale ; enfin Mme Malaterre-Sellier.

Nos déléguées bas-alpines affir-

© VILLE DE SISTERON

ment que les mots sont impuissants à exprimer l'éloquence émouvante et le rayonnement moral de cette apôtre de la paix.

Nous aurons le bonheur de l'entendre à Digne le mercredi 25 mars, à 8 heures 30 du soir, au Théâtre municipal.

Préparons-nous à accueillir Mme Malaterre-Sellier avec toute la sympathie qu'elle mérite.

## Avis aux Contribuables

*Payez vos impôts directs de l'année 1925 au moyen des*

**CHÈQUES-CONTRIBUTIONS**

*Vous réaliserez une économie de 5 0/0 sur le montant de vos impôts.*

Les chèques de 100 f. sont remis au prix de 95 f.
- 500 -- 475
- 1.000 -- 950

*On peut se procurer des Chèques-contributions dès maintenant, sans frais, à la* **Société Générale, à** Digne, *ou à son bureau de* **Sisteron** *rue Droite, et lui demander toutes indications utiles sur les avantages et l'emploi du chèque-contributions.*

## Suites de Bronchites

Les bronchites récidivent chaque année aux mêmes époques et finissent par prendre la forme chronique et catarrhale. On tousse, on crache sans cesse et la congestion des voix respiratoires produit l'essoufflement et l'oppression. Il faut, dans ce cas employer la Poudre Louis Legras ; la toux, l'expectoration exagérée, l'oppression céderont rapidement à l'emploi de ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Une boîte est expédiée contre mandat de 3 frcs 05 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

R. C. Seine 65463

Etude de Me Aimé BERTRAND
huissier à Sisteron (B-A)

# VENTE
## aux Enchères Publiques et Volontaires

Il sera procédé le **trente mars** mil neuf cent vingt cinq, **à quatorze** heures, à **Sisteron**, sur la Place de l'Eglise, à la vente aux enchères publiques d'un **matériel de** café, se composant de :

5 tables en marbre ;
2 tables de jeu en noyer ;
12 chaises, 2 jeux de jacquets, 1 coffret en acier ;
1 jeu d'échecs, 1 billard en bon état avec jeux de billes et queues complets, etc. etc.

La vente aura lieu au comptant.

Les frais seront annoncés avant la vente et perçus en sus du prix.

Signé : BERTRAND.

### *Autres Ventes*

2 lits jumeaux fer et cuivre état neuf ;
1 machine à coudre tailleur.

Signé : BERTRAND.

## A Vendre : CAMION

deux tonnes en parfait état, marque "Spa". S'adresser à M. RULLAN vins à Sisteron.

Etude de Me LABORDE, notaire
à St-Geniez (B.-A.)

## Vente de Fonds de Commerce

DEUXIÈME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Laborde, notaire à St-Geniez, le vingt-six février mil neuf cent vingt-cinq enregistré.

M. **Izoard** Marius, cafetier et Mme Félicie **Richaud**, sans profession, son épouse autorisée, demeurant ensemble à Sisteron.

Ont vendu à M. **Dussere** René, liquoriste, demeurant autrefois à Cavaillon (Vaucluse) actuellement à Sisteron.

Le fonds de commerce de café, connu sous le nom de Café Villa Louise qu'il exploitait à Sisteron faubourg La Baume, dans un immeuble appartenant à M. César Consolin.

Opposition dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude de Me **Laborde**, notaire à St-Geniez, domicile élu.

Signé : LABORDE.

Etude de Me Lieutaud, notaire
à Volonne (B.-Alpes)

## Vente Judiciaire DE MEUBLES

En vertu d'une ordonnance de référé de M. le Président du Tribunal Civil de Marseille, enregistrée, en date du 6 mars 1925, il sera procédé par le ministère de Me Lieutaud, notaire à Volone, audit Volone, le **Dimanche 29 Mars** mil-neuf-cent-vingt-cinq, à 8 heures du matin, à la **vente des meubles** ayant appartenu aux époux **Bouveris**, devant leur maison :

**Chambre Louis XVI, mobilier de salon, salle à manger, vaisselle, lits, chaises, etc..**

La vente des beaux meubles aura lieu après l'arrivée du train de montée

15 0/0 en sus du principal pour frais.

Signé : LIEUTAUD

## A VENDRE A L'AMIABLE

1 Une **propriété** avec bastidon habitable, située au quartier des Prés-Hauts

2 Une **propriété** avec bastidon habitable, sise au quartier de Parésous.

3 **Maison** avec écurie, cave et grenier.

Pour renseignements s'adresser à M. CLEMENT Célestin, maçon à Sisteron.

## A louer à Pâques

JOLI APPARTEMENT bien exposé au soleil et belle vue sur la campagne. Cet appartement, convient à une ou deux personnes.

**S'adresser à la librairie Lieutier.**

# Où Court-il ?...

Il va en ligne droite chez **M. MARTIN**, rue Saunerie, faire l'emplète d'une bonne paire de chaussures à des prix très modérés, parce qu'il possède un **grand choix de chaussures de marque, de luxe et de travail** pour homme, femme, fillette et enfant. Il trouvera également dans ce magasin la véritable **pantoufle** tout cuir de la Charente. R. C. Sisteron n° 344.

# Henri MARTIN

**CHAUSSURES - Rue Saunerie - SISTERON**

Etude de Me Guillaume **BUES**,
Notaire à Sisteron
*successeur de Me Borel*

# PURGE
## d'Hypothèques Légales

Suivant actes aux minutes de Me **Buès**, notaire à Sisteron, du seize mars mil neuf-cent-vingt-cinq, enregistrés,

Monsieur Emile Justin **Gueyrard** propriétaire et mercier, demeurant et domicilié à Sisteron.

A VENDU, savoir :

1° à Monsieur Baptistin Emile-Louis **Sube**, agriculteur et à Madame Elisa Victorine Louise **Gide**, son épouse, demeurant ensemble à Sisteron :

Un **DOMAINE** rural situé sur le territoire de la commune de Sisteron, dont le centre l'exploitation se trouve au quartier de l'Adrech, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, sol, cour, jardin, labours, vignes, bois, paturage et vagues, attenants ou séparés paraissant cadastrés comme suit :

Section F. *Chaudette*, numéros 430 431 p. 433 p. 434 p. 435, 436, 440, 439, 438 p. 441; 442, 454, 453, 452 451, 450, 449, 448, 485, 460, 477, 478, 479, 480, 481, 475, 476, 473, 474 ; *Le Claux*, numéro 501 ; section D, *Chantemerle* numéro 903 ; section F *Signavoux*, numéros 472, 447 ; d'une contenance de 13 hectares, 57 ares, 13 centiares.

2° à Monsieur Albert-Ernest **Sube**, agriculteur et à Madame Louise-Léontine-Joséphine **Francou** son épouse, demeurant ensemble à Sisteron,

Un **DOMAINE** rural situé sur le territoire de la commune de Sisteron, au quartier de l'*Adrech*, comprenant maisons d'habitation et d'exploitation, sol, cour, jardin, labours, vignes, bois, patures et vagues attenants ou séparés, cadastrés comme suit :

Section F *Chaudette* numéros 427 428 429, 432, 433 p 431 p. 523, 524, 525 447, 434 p. ; section F. *Chaudette* numéros 526, 527 p 529, 530, 531, 532, 533, 534 p. 534 p. 535 p. 538 p 543, 544, 643 p. 644, 504, 509, 516 p. 517 p 518 p. 518 bis, 518 ter ; section F. *Signavoux* numéros 456 p 457 p. 450 p. section F. *Grand Bois* numéro 422 ; section F. l'*Adrech* numéro 643 p. d'une contenance de 13 hectares, 41 ares, 17 centiares.

**Extraits collationnés de ces contrats de vente ont été déposés au greffe du tribunal civil de Sisteron le vingt mars courant et l'acte de dépôt dressé par le greffier sera signifié** incessament à :

1° Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Sisteron ;

2° Et à Madame Angèle-Pauline **Nègre**, épouse de Monsieur Emile Justin **Gueyrard** demeurant à Sisteron.

Cette inscription a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale non inscrite.

**BUES.**

Etude de Me ROUBAUD
Notaire à Sisteron

## Vente de Fonds de Commerce

PREMIÈRE INSERTION

Suivant acte reçu par Me **Roubaud**, notaire à Sisteron, le quatorze mars 1925, enregistré le 16, folio 114, case 562 aux droits de 20 fr 40, les époux **Imbert Léon** et **Feraud** Louise, négociants demeurant à Peipin, ont vendu à M. **Lieutier** Marius, ancien boulanger à Peipin, un *fonds de commerce de débit de boissons*, qu'ils exploitaient à **Peipin**, avec jouissance du jour de l'acte.

Les oppositions seront reçues s'il y a lieu dans les dix jours de la seconde insertion en l'étude de Me **Roubaud**, notaire à Sisteron.

Signé : ROUBAUD.

# HERNIE

Membre du Jury et Hors Concours

R.C. Seine 102.310

**LA GUÉRISON** certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, bd Sébastopol, 44 (Anc. N° 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

En voici des preuves :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. Santarnecchi Anacleto à Salind-de-Giraud, Commune d'Arles (B. du-R.) hernie guérie ;

M. Balmetti E. Maison Fé. Bd des Anglais Le Caunet (A.-M.) enfant hernie guérie ;

M. Castel L. camp. Rideau, quart. de Savel, vieille Route de Pierrevert à Manosque (B. A.) enfant hernie guérie.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à
DIGNE, mercredi 8 avril, hôtel Boyer-Mistre
LES MEES, vendredi 10 avril, hôtel Barras.
**SISTERON**, samedi 11 avril, hôtel des Acacias.

**NOUVELLE CEINTURE VENTRIERE**
pour déplacement tous organes

TRAITE de la HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

**SISTERON-JOURNAL**

est en vente

à Sisteron chez Mlle REBATTU, vendeuse et au bureau du journal.
à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.
à Marseille, chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan.

En vente à la librairie LIEUTIER

**FAIBLES, SURMENÉS**

et tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront FORCE, VIGUEUR, SANTÉ, grâce au

**PHOSPHANOL**

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les **cellules nerveuses**, augmente les **globules rouges** du sang, tonifie la **moëlle épinière**, et les **organes essentiels**. C'est le

**ROI DES RECONSTITUANTS**

qui **redonne de la vie** à tout organe malade et procure **un sang riche, base de la santé.** Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le **PHOSPHANOL** ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le **PHOSPHANOL** existe en élixir et en cachets. Prix : Le flacon ou la boîte de 50 cachets : 8 francs. Franco : 9 fr. 30 — La cure complète de 4 flacons ou 4 boîtes : franco 32 francs.

**PHOSPHANOL**, 6, Boulevard Richard-Lenoir — PARIS — et toutes Pharmacies.

En vente à la pharmacie BOEUF, Sisteron.

# Lincoln Ford Fordson

**VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS**

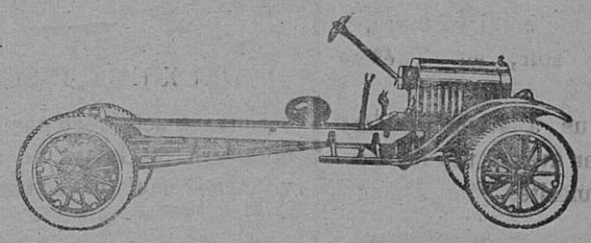

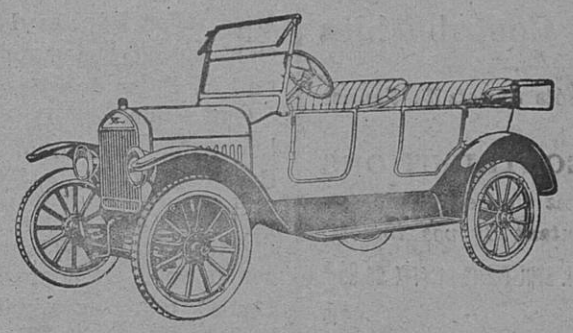

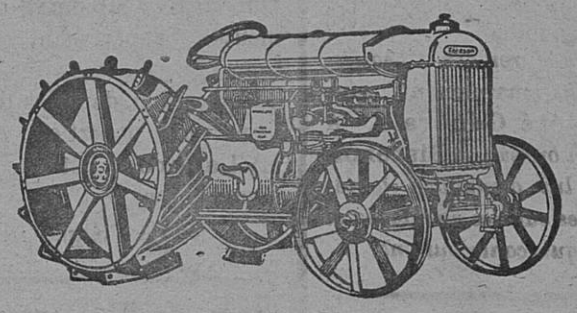

## *AUTOMOBILISTES !*

Voulez-vous avoir entière satisfaction dans le choix de votre voiture, de votre camionnette qui vous servira pour vos déplacements ou au transport de marchandises.

## Achetez une FORD

La voiture au meilleur marché qui donne le meilleur rendement. 10 litres d'essence aux 100 kilomètres.

Exposition de voitures neuves de différents modèles tous les samedis et jour de foire chez l'agent, Rue de Provence

*Garage Moderne* — Françis JOURDAN

# Imprimerie - Librairie

**Papeterie - Maroquinerie - Parfumerie**

## Pascal LIEUTIER

**25, RUE DROITE - SISTERON**

**Fournitures scolaires et de bureaux**

**Cahiers - Serviettes - Musettes - Encre**
**Stylos - Crayons - Compas, - Règles**

**ARTICLES DE FANTAISIE**

**Imprimés en tous genres - Affiches**
**Labeurs, Régistres, Carnets à souche,**
**Cartes de visite et d'adresse, Factures.**

R. C. Sisteron 117.

# MAGASIN DE CHAUSSURES

## Ancienne Maison CHASTEL

# *E. JULIEN*

**Rue Saunerie — SISTERON — Près de la Poste**

*Ne souffrez plus des pieds*

**Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés**

## Grand assortiment de **Chaussures** de luxe, sport, travail

**pour**

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

***Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.***

Seul dépositaire de la marque

## « Inusor »

**Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.**

R. C. Sisteron 20.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON